



Séance du 23 septembre 2025 à 20h15 à l'Aula du Château

Président M. Diego de Haller

Secrétaire Mme Véronique Kobler

Scrutateurs M. Guy Paquier
Mme Lindsay Lessard

43 conseillers répondent à l'appel. Sont absents et se sont excusés : Mmes et MM. François Strauss, Marlene Matos Mendes, Thibault Muller, Thomas Buchanan, Patricia Baiutti Rouvenaz, Paula Spruyt, Evelyne Lenoble, Kirsti de Mestral, Diane Bonny, Mirsad Muminovic. Ne se sont pas excusés : Mathieu Félix, Raffaela Vitelli.

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance en invoquant la bénédiction divine sur les travaux de l'assemblée.

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité des personnes présentes.

Les conseillers absents sont priés d'adresser leur excuse par courriel aux adresses suivantes : president.conseil@aubonne.ch et secretariat.conseil@aubonne.ch. Les sms et autres moyens de communication ne seront considérés qu'en cas d'urgence.

1. Adoption du procès-verbal du 26 août 2025

Le procès-verbal n'appelant pas de commentaire, il est accepté par 34 oui, 8 abstentions, avec les remerciements à son auteur.

2. Communications du Bureau

Le Président rappelle que des votations fédérales et cantonales se tiendront le dimanche 28 septembre 2025 et encourage tous les citoyens à y participer.

Invités par la société d'alpage d'Aubonne, plusieurs conseillers ainsi que la Municipalité se sont rendus le samedi 13 septembre au Sapin à Siméon. Après un café-croissant offert par M. Elyazid Moushine, le groupe a effectué une balade offrant une vue splendide sur le lac et mettant en valeur la biodiversité ainsi que l'entretien soigné du site. Le Président adresse ses remerciements à la société d'alpage pour cette invitation et espère qu'une prochaine sortie permettra à d'autres participants de profiter à leur tour des explications des éleveurs.

Le Président félicite ensuite Mme Valérie André qui entame une nouvelle décennie. Un présent lui est remis par l'huissier.

Le Président clôt ce point de l'ordre du jour.

3. Assermentation

Le Président procède à l'assermentation de M. Christian Szita, qui rejoint la liste Aubonne Attitude en remplacement de M. Charles Gabella, suite à sa démission en juin 2025.

4. Rapport de la CoFIN – Préavis no 06/25 – Arrêté d'imposition pour l'année 2026

M. Guy Maurer donne lecture du rapport de la commission des finances. Celle-ci, à l'unanimité de ses membres, prie les conseillers de voter le décret suivant :

Le Conseil communal d'Aubonne

- Adopte le nouvel arrêté d'imposition pour l'année 2026
- Fixe le taux d'imposition à 67% par rapport à l'impôt cantonal de base
- Fixe un impôt spécial particulièrement affecté aux problèmes de circulation et au contournement d'Aubonne à 1% de l'impôt cantonal de base
- Reconduit sans modification les autres points et taxes qui figurent dans la formule de l'arrêté d'imposition annexée et qui fait partie intégrante du préavis.

Le Président ouvre la discussion sur le rapport de la CoFIN. La parole n'étant pas demandée, le Président soumet le préavis municipal au vote. Le préavis no 06/25 – Arrêté d'imposition pour l'année 2026 est accepté à la quasi-unanimité, avec 1 non.

M. le Municipal Laurent Auchlin remercie les conseillers pour leur vote de confiance.

5. Rapports des commissions – Préavis no 07/25 – Vente du lot de PPE 26-1 du Lion d'Or

M. Christian Streit donne lecture du rapport de la commission achat/vente de terrains, suivi par M. Philippe Cretegny pour la commission des finances. Les 2 commissions, à l'unanimité de leurs membres, prient les conseillers de voter le décret suivant :

Le Conseil communal d'Aubonne

- autorise la Municipalité à entreprendre toutes les démarches utiles pour la vente du lot de PPE 26-1 de la Commune d'Aubonne
- fixe le prix de vente à CHF 750'000.00
- autorise la Municipalité à amortir la différence entre le prix de vente (frais de courtage déduits) et la valeur au bilan par un amortissement sur l'exercice concerné par la transaction

Le Président ouvre la discussion sur les rapports des commissions. La parole n'étant pas demandée, le Président soumet le préavis municipal au vote. Le préavis no 07/25 – Vente du lot de PPE 26-1 du Lion d'Or est accepté avec 40 oui, et 3 abstentions.

M. le Municipal Laurent Auchlin remercie les conseillers pour leur vote et souhaite plein succès à l'équipe de M. Philippe Deslarzes.

6. Communications de la Municipalité

Mme la Municipale Sandra Linder informe le Conseil qu'un nouveau foyer de scarabée japonais a été identifié entre Gilly et Bursins. La propagation de cet insecte peut se faire par transport de compost, de terre, de matériel végétal, par les véhicules ou par son propre vol. Le canton a défini une zone d'infestation d'un rayon de 1 km autour du foyer ainsi qu'une zone tampon de 5 km englobant partiellement le territoire communal. Dans ces secteurs, le transport de compost, de terre végétale ou de rouleaux de gazon pré-cultivés est interdit, et le nettoyage des véhicules travaillant la terre est obligatoire. Toute observation de cet insecte doit être signalée à la Direction générale de l'agriculture et de la viticulture (DGAV). Il se distingue par sa taille identique à une pièce de 5cts (env. 1cm) et des points blancs sur les côtés de l'abdomen.

Elle souligne ensuite la progression du surendettement chez les jeunes de 15–25 ans. Le canton met à disposition un jeu vidéo pédagogique développé par plusieurs départements afin de sensibiliser les jeunes aux risques financiers. Elle rappelle qu'à 18 ans, la déclaration d'impôts devient obligatoire, et qu'environ 25 % des jeunes dans le canton de Vaud font l'objet d'une taxation d'office, situation pouvant déjà être compliquée.

Elle adresse ses remerciements à la société d'alpage d'Aubonne et environs pour l'accueil réservé lors de la visite du samedi 13 septembre. Les participants ont pu observer concrètement le travail des bergers, l'importance de l'adduction d'eau pour le bétail et le rôle du pâturage dans la préservation de la biodiversité.

Finalement, elle annonce que les travaux de rétablissement du chemin des Philosophes ont débuté, avec la construction d'une passerelle provisoire permettant aux promeneurs de profiter à nouveau de ce tracé.

Mme la Municipale Catherine Zweifel informe que l'ARCAM (Association de la région Cossonay–Aubonne–Morges) mène actuellement et durant trois mois, une campagne de promotion du covoiturage sur les réseaux sociaux. L'objectif est d'encourager habitants et travailleurs de la région à s'inscrire sur la plateforme dédiée pour organiser des trajets partagés. Un bilan sera présenté début 2026. Elle rappelle également les moyens de mobilité douce mentionnés dans le dernier Aubon'infos : Route de l'Etraz pour les écoliers de Féchy, en vélo ou à pied, la ligne de bus 727 reliant Aubonne à Lavigny, le banc de covoiturage près du rond-point de la place de la Gare et les voitures Mobility à Aubonne et Montherod.

Elle présente ensuite des ateliers en ligne gratuits visant à soutenir les parents et grands-parents dans l'éducation numériques des enfants et adolescents. Les thèmes abordés sont : écrans et petite enfance, utilisation quotidienne, jeux vidéo, cyberintimidation et réseaux sociaux.

Les inscriptions se font via le site : <https://www.projuventute.ch/fr/parents/medias-et-internet/competences-numeriques-ateliers-parents> par QR code disponible sur le site de la Commune.

Dans le cadre du mois de la prévention du suicide chez les jeunes, l'association Pro Juventute propose des séances gratuites en visioconférence destinées à toute personne en contact avec des jeunes de 12 à 25 ans. Les objectifs sont de briser les tabous, d'informer, de sensibiliser et d'encourager la solidarité. Le numéro d'écoute 147 reste disponible pour toute demande d'aide.

Elle rappelle la chaîne WhatsApp de la Commune qui poursuit son développement et permet de diffuser rapidement des informations pratiques. Le QR code d'inscription figure dans le bulletin Aubon'infos et à l'entrée de l'Hôtel de Ville.

Finalement, elle signale qu'un courriel frauduleux a été envoyé vendredi après-midi depuis la messagerie d'un employé communal. Environ 1'700 messages ont été expédiés avant le blocage par le système de sécurité. Le compte a été bloqué en moins de 30 minutes et sécurisé immédiatement. Aucun vol de données ni de rançon n'a été constaté. L'incident a été déclaré à l'Office fédéral de la cybersécurité (OFCS). Le groupe Sécurité se réunira pour renforcer les mesures de protection. La Municipalité remercie le groupe Sécurité pour sa réactivité et son efficacité.

M. le Municipal Laurent Auchlin informe sur les investissements en cours :

Patrimoine administratif :

- Renaturalation du ruisseau de l'Armaly en cours : 16% de CHF 300'000.00
- Révision du Plan Directeur d'Eau (PPDE) : 82% de CHF 80'000.00
- Crédit d'étude construction scolaires site du château : 83% de CHF 362'000.00
- Interface de la Gare d'Allaman – Etude préliminaire : 114% de CHF 90'000.00
- Suite procédure approbation PACOM : 74% de CHF 230'000.00
- Renouvellement parc véhicules (2022-27) : 78% de CHF 1'570'000.00
- Etude globale mobilité : 85% de CHF 135'000.00
- Acquisition groupes électrogènes STEP et eau : 68% de CHF 215'000.00
- Aménagements sportifs extérieurs au Chêne : 1% de CHF 468'900.00
- Remplacement fenêtres et luminaires LED Cœur du Chêne : 58% de CHF 192'000.00
- Crédit d'études – Transformation du bâtiment de la petite école pour le parascolaire : 80% de CHF 205'000.00
- Crédit d'étude construction salle de gymnastique piscine : 5% de CHF 1'235'000.00
- Réfection du Chemin des Mûriers : 3% de CHF 725'000.00
- Entretien des routes communales : 1% de CHF 7'500'000.00
- Participation halle de tennis : 0% de CHF 250'000.00

Patrimoine financier :

- Transformation du bâtiment de la Place du Marché 8 : 4% de CHF 4'800'000.00
- Crédit d'étude pour la transformation de l'Esplanade : 5% de CHF 300'000.00

Taux moyen de la dette : 1.27%. Etat de la dette au 15.09.2025 : CHF 19'841'250.00.

M. le Syndic Yves Charrière présente au Conseil la problématique du trafic routier dans le bourg d'Aubonne, et plus particulièrement au contour de la Couronne. Il rappelle qu'environ 8'000 mouvements de véhicules sont relevés chaque jour, un volume jugé insuffisant par le Canton et la Confédération pour envisager un financement d'un contournement, ce qui impliquerait que la Commune devrait en assumer l'intégralité des coûts. La Municipalité avait sollicité l'ARCAM afin de coordonner une action intercommunale avec les autres communes concernées par le trafic lourd. Après deux demandes, l'ARCAM a confirmé son refus d'assumer ce rôle, laissant chaque commune agir individuellement.

Il présente ensuite la situation sur le terrain en mentionnant plusieurs incidents récents, tels que des poids lourds coincés dans les rues étroites, des retards dans les transports publics, des nuisances sonores et des risques pour la sécurité. Il a souligné que la route du bourg, construite au XIX^e siècle, ainsi que ses murs de soutènement, sont classés comme éléments historiques, ce qui empêche toute modification structurelle significative, comme le rehaussement ou le renforcement des infrastructures.

La Municipalité a donc décidé que l'objectif principal est d'interdire le passage des camions de 40 tonnes dans le bourg, tout en maintenant l'accès aux transports publics et aux véhicules de livraison légers, jusqu'à environ 10–12 tonnes. Les arguments avancés pour cette mesure sont la sécurité routière, même en l'absence d'accidents graves, et la protection du patrimoine historique du bourg. La mise à l'enquête de cette interdiction passera par la Direction générale des routes, et la Municipalité reconnaît que la procédure pourra être longue, mais considère cette solution moins coûteuse qu'un projet de contournement, qui se fera peut-être à long terme.

Il précise que l'ouverture prochaine de la gravière de Ballens n'influencera pas fondamentalement la situation, le problème de trafic lourd étant déjà présent actuellement. La Municipalité entend donc poursuivre seule ce dossier et prendre les mesures nécessaires pour interdire le trafic des 40 tonnes dans le bourg d'Aubonne.

Il présente ensuite au Conseil un événement convivial qui s'est déroulé le week-end précédent, en lien avec les communautés italiennes d'Aubonne. Il rappelle que la majorité de cette communauté provient d'un village italien nommé Cusano Mutri, et que de nombreuses familles vivant à Aubonne portent des noms largement répandus dans ce village. En raison de ces liens historiques et des relations établies depuis les années 1950, la Municipalité a proposé la mise en place d'une charte d'amitié entre Aubonne et Cusano Mutri, librement décidée par les communes concernées. Cette charte a été signée en présence du syndic de Cusano Mutri, et exprime la volonté des deux communes de maintenir et renforcer leurs liens par des

rencontres et échanges culturels, sociaux et humains, dans un esprit de respect, de fraternité et de coopération. Il encourage les membres du Conseil à visiter Cusano Mutri, situé à environ une heure de Naples et découvrir cette magnifique région.

Le Président clôt ce point de l'ordre du jour.

7. Questions, vœux et divers

M. Luc-Olivier Suter, concernant la circulation des poids lourds de 40 tonnes, affirme son soutien aux décisions de la Municipalité. Dans l'intervalle, il demande si l'installation temporaire d'un feu de signalisation actif durant les heures d'entrée et de sortie des écoles, ainsi que la mise en place d'un patrouilleur devant la boulangerie Stalder chargé d'assurer la sécurité des enfants sont envisageables. M. le Syndic Yves Charrière précise que la présence de patrouilleurs n'est pas prévue à cet endroit. Il indique par ailleurs que la nouvelle place de livraison, située en face du passage piéton de Stalder, a été raccourcie afin d'améliorer la visibilité. Concernant l'installation d'un feu de signalisation, il souligne que cette solution entraînerait d'autres difficultés aux heures de pointe, notamment le risque de blocage des ronds-points. Enfin, il rappelle que la mise en place de mesures provisoires ne serait pas plus rapide que le projet d'interdiction des véhicules de 40 tonnes.

Mme Florence Widmer revient sur le procès-verbal du dernier conseil qui mentionne que le choix du mobilier pour le projet de Street Workout restait à l'étude, en collaboration avec des spécialistes et après visites d'autres communes. Elle rappelle qu'il avait été proposé de confier un mandat à Street Workout Concept afin d'éviter les erreurs relevées ailleurs. Elle souhaiterait savoir si le spécialiste évoqué est M. Ugo Rattenni, enfant de la région et pratiquant de Street Workout. La commission avait déjà envisagé avec ce prestataire un parc pouvant accueillir des compétitions et un module personnalisé aux couleurs de la Commune, offrant ainsi une belle vitrine pour Aubonne. M. le Municipal Olivier Gétaz indique les différentes sociétés qui ont été retenues pour ce projet : pour l'Urban Skate, ABF Swiss Agency Sàrl à Vevey (déjà mandaté pour une offre) et Vertical Technik AG à Frenkendorf (pas encore mandaté). Pour le Street Workout, Street Workout Concept à Rolle (M. Ugo Rattenni) et Vertical Technik AG à Frenkendorf (pas encore mandaté). Pour la piste d'athlétisme et le bac à sable, Terrasport SA à Allens (déjà mandaté pour une offre) et Realsport à Aclens (déjà mandaté pour une offre).

M. Christophe Hostettler souhaite savoir à quelle date sont prévus le démarrage des travaux au Chemin des Mûriers. M. le Municipal Olivier Gétaz indique que le dossier est toujours bloqué au niveau de la Confédération.

MM. Christian Streit et Nicolas Rosat prennent la parole au sujet des élections qui auront lieu le 8 mars 2026. Pour constituer les listes, il est nécessaire de déposer les candidatures entre le 5 et le 12 janvier 2026 au greffe communal. Ils proposent de redémarrer le processus participatif qui avait précédé les élections précédentes, afin de recueillir de nouvelles idées auprès des conseillers et des habitants. Un groupe de travail d'environ 10 personnes sera formé d'ici la fin de l'année afin de compiler une première liste d'idées, soumise par voie

électronique à la population, puis synthétisée sur une page pour servir de base de discussion. Les personnes souhaitant se représenter ou rejoindre une liste peuvent dès maintenant inscrire leur nom sur les feuilles disponibles (Aubonne Attitude, Entente Aubonnoise, ou « sans préférence »). Les conseillers sortants conservent la priorité dans l'ordre de la liste, puis les nouveaux candidats sont ajoutés suivant un principe de tirage au sort alphabétique. L'objectif est de réunir au minimum 55 candidats. Ils invitent chacun à en parler autour de soi et à inciter les habitants intéressés à se manifester. Une séance d'information publique sera annoncée prochainement.

Mme la Municipale Catherine Zweifel indique que des ressources supplémentaires sont disponibles sur le site cantonal « Et si la commune, c'était vous ? » <https://www.vd.ch/etat-droit-finances/communes/et-si-la-commune-cetait-vous> .

M. Pieter Volgers rappelle qu'il n'est pas obligatoire d'avoir la nationalité suisse pour se présenter. Mme la Municipale Sandra Linder indique qu'actuellement un permis C permet de se présenter si la personne a vécu 10 ans en Suisse et 3 ans dans le Canton de Vaud.

Mme Suzanne Auchlin demande comment seront inclus les habitants de Montherod dans la liste. M. le Syndic Yves Charrière précise qu'il faudra, sur le plan technique, prendre en compte les pourcentages afin d'intégrer correctement les candidats au sein de la liste d'Aubonne.

Le Président clôture la séance de Conseil communal à 21h37 en rappelant la date de la prochaine séance, mardi 4 novembre 2025 à 20h15 à l'Aula du Château.

Pour le Conseil communal

Diego de Haller

Véronique Kobler

Président

Secrétaire